

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prouant dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Maire, pour une sixième séance de l'année.

**Etaient présents :** M. SOULARD Yannick, Mme GENTY Béatrice, M. MERCIER Gérard, Mme OGER Maud, M. BANCHEREAU Philippe, M. BOSSARD Florent, M. DURAND Bruno, M. FERCHAUD Vincent, Mme GUICHETEAU Anita, Mme GRANJON Françoise, Mme BELLET Laëtitia, Mme DAVIET Christelle, M. HOUPERT Arnaud, Mme RAFFENEAU Sandra, M. RAINTEAU Philippe, Mme ROY Françoise formant la majorité des membres en exercice.

**Etait excusé avec pouvoir :**

**Etaient excusés :** Julien CHARRIER, Pierre RABILLER, Céline FUSEAU.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Sandra RAFFENEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**Approbation du compte-rendu du 30 mai 2022 :**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité

**N°41-2022 : Décisions prises par le Maire**

Le Maire présente les décisions qu'il a prises suite aux délégations données par le Conseil municipal :

N° DIA	ADRESSE	REF CADASTRALES	DPU	DS	Superficie Totale
08526622C0017	21/21bis rue Georges Clemenceau	AB 118	non	17-2022	381

Mission permis d'aménage Lotissement du Bouchaud attribué à Géouest pour 27 510€ HT

Mission permis d'aménager Lotissement Bellevue 2 (3 lots) attribué à Géouest pour 7200€ HT

Mission déclaration préalable Lotissement Bellevue 2 (1lot) attribué à Géouest pour 720€ HT

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ces décisions du Maire.

#### **N°42-2022 : Evolution des règles d'affichage**

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, les règles de l'affichage public du compte-rendu des conseils municipaux sont modifiées. En effet, un procès-verbal remplace le compte rendu et la publication en ligne devient obligatoire. En revanche, pour continuer l'affichage papier, il est nécessaire d'établir une délibération, le conseil municipal est par conséquent appelé à se prononcer.

Celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Maintient l'affichage des procès-verbaux en mairie sur support papier

#### **N°43-2022 : Vote du budget 2022 du lotissement du Bouchaud**

M. Le maire présente le projet de budget de lotissement du Bouchaud et explique qu'il faut disposer cette année de 215 000 € pour les dépenses à venir.

Le détail des dépenses est présenté.

#### **Budget Annexe Lotissement du Bouchaud**

##### **1er exercice : 2022**

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes</b>	
Etude faisabilité	7 500 €	Avance Budget Principal	15 000 €
Acquisition terrains	105 000 €		
Notaire	10 000 €	Emprunt	200 000 €
Mission Permis Aménager	28 000 €		
Maitrise Œuvre travaux	22 000 €		
Enedis Effacement ligne HTA	30 000 €		
Frais Financiers	2 500 €		
Divers imprévus	10 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>215 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>215 000 €</b>

La construction du lotissement du Bouchaud requiert le vote du budget pour l'achat des terrains, les frais de notaires, les premières études, le permis d'aménager, et pour les missions de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Vote le budget du lotissement du Bouchaud à hauteur de 215 000 € (détail ci-dessus)
- autorise M. le maire à notifier cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

#### **N°44-2022 : Révision des prix du repas du restaurant scolaire**

La société Elior, qui fournit les repas du restaurant scolaire, va augmenter ses tarifs de 4.5% à la rentrée prochaine. La tarification actuelle des repas aux familles fait l'objet d'une révision pour couvrir l'augmentation

des dépenses de fonctionnement (personnel, énergie, repas...). Le conseil Municipal est appelé à définir les nouveaux tarifs pour la rentrée prochaine.

Tarif Familles 2021-2022		Tarif Familles 2022-2023	
Adultes	5,60	Adultes	6,00
Maternelles	4,00	Maternelles	4,20
Primaires	4,00	Primaires	4,20
Familles + 3 enfants	3,90	Familles + 3 enfants	4,10
Enfant allergique	2,00	Enfant allergique	2,00
Personnel communal	3,30	Personnel communal	3,45
<b>Absence enfants</b>	<b>2,00</b>	<b>Absence enfants</b>	<b>3,00</b>
Enfant non réservé	4,50	Enfant non réservé	4,70

Celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'une augmentation du tarif du repas individuel (détail ci-dessus).

#### **N°45-2022 : Evolution des tarifs de location des salles pour 2024**

La location des salles pour 2024 sera possible à compter du 1er septembre, et dès le 1<sup>er</sup> juillet pour les associations, le conseil municipal devra fixer la nouvelle tarification qui s'appliquera en 2024.

Salle de réunion Maison des Associations	2024	
	St-Prouant	HC
Associations réunions, AG Cours dispensés à titre onéreux		26,50 €

Salle du Petit Lundi	Proposition 2024 1 point = 53 €	
	Saint-Prouant	HC
Associations réunions, AG, RAVINALA vente annuelle		53
Rassemblement après obsèques - Vin honneur - réunions professionnelles - concours de belote	79,5	106
Repas, banquet, pique-nique, cocktail	159	212

Salle de la Forêt		Proposition 2024 1 point = 53 €	
		Saint-Prouant	HC
Associations	Réunions, AG, Kermesses, Pique nique, inter-club, Fête de la musique, Audition de musique, Arbre de Noël, EHPAD, Téléthon, collectivités	0	159
	Expo vente, vide grenier, loto, concours de belotte, structure gonflable	159	318
	Spectacle - repas -soirée dansante - festival (1 jour)	424	636
	Spectacle - repas -soirée dansante - festival (2 jours)	636	848
	Spectacle - repas -soirée dansante - festival (3 jours)	848	1060
Particuliers	Repas Noces Buffet manifestation = 1 jour	636	848
	Repas Noces Buffet manifestation = 2 jour	848	1060
	Repas Noces Buffet manifestation = 3 jour	1060	1272
Entreprises	Réunions -Congrès - Séminaire - fêtes = 1 jour	477	636

Sono portable	26,50 €
Chèque caution	200 €
Pichet	2 €
Verre	0,50 €
Aimant	6 €

Celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Modifie le tarif de location des salles pour 2024 (détail ci-dessus)

#### **N°46-2022 : Vote de subvention pour le Comité des loisirs**

Maud Oger explique le projet du Noël Flamand, cyclocross et animations, dont un concert.

Une subvention est d'habitude versée au comité pour un feu d'artifice, cette somme peut donc être mobilisée pour payer le groupe de musique qui jouera le soir.

Le comité des loisirs a sollicité une demande de subvention exceptionnelle pour qu'un concert ait lieu lors du Noël flamand qu'ils organisent. Les conseillers doivent se prononcer sur cette requête.

Celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accorder une subvention au Comité des loisirs à hauteur de 1500 €

## **N°47-2022 : Vente du 18 rue Georges Clemenceau**

*Sandra RAFFENEAU, Françoise GRANJON et Laetitia BELLET se retirent*

Deux offres ont été reçues au prix de 30 000 € pour la maison située au 18 rue George Clémenceau, il revient au conseil municipal de retenir l'une de ces offres.

Celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de Mr. Michel Gauducheau
- décide de la vente au prix global de 30 000 € net vendeur.
- autorise M. le maire à signer les actes de vente et à procéder à toutes les formalités administratives s'y rapportant.

## **Vote de subvention pour le solde du restaurant scolaire Familles Rurales intercommunal**

*Sandra RAFFENEAU, Françoise GRANJON et Laetitia BELLET reviennent en séance*

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur le résultat définitif du restaurant scolaire géré par Familles Rurales intercommunal. Un déficit de 2353€ est constaté sur l'exercice 2021. Le conseil municipal peut décider de compenser cette perte par le vote d'une subvention.

Le Conseil Municipal, reporte la décision à un prochain conseil.

## **Rapport annuel du SCOM 2021**

Le conseil municipal prend acte du rapport du SCOM

## **Rapport annuel de VEOLIA 2021 (assainissement collectif)**

Le conseil municipal prend acte du rapport de Véolia

## **Rapport annuel du SPANC 2021**

Le conseil municipal prend acte du rapport du SPANC

## **Rapport d'activité du CCPC 2021**

Reporté à la séance prochaine

*Les rapports ci-dessus sont joints en annexe.*

## **Questions diverses :**

- Compte-rendu de l'actualité de la Communauté de communes : nuit de la lecture le 30 juin,
- La marche semi-nocturne aura lieu le mardi 23 août à St Prouant, Semi-nocturnes, la brioche est offerte par la mairie.
- Action « un médecin dans ma ville »
- Réunion sur le développement durable : territoires engagés pour la nature, SCOT, PLUi, OPAH, PCAET.

- Passeport du civisme : réunion le 11 juillet
- Compte rendu des activités des adjoints et des conseillers
- Mise en place du plan canicule : répertoire des personnes isolées.
- Conseil de l'école publique
- Projet cœur de bourg : réunion avec Podeliha le 26 juillet à 10h30
- Reprise de l'Aquatik par un porteur de projet, une négociation est en cours pour trouver un compromis sur le partage du parking.
- Nouveau portail de l'école
- Fête de la musique écourtée suite à la météo.
- Plan des plantations de haies 2022 (environ 2500 m linéaires)
- Aménagement de l'étage de la mairie : septembre- octobre 2022
- La Joséphine prévue le 9 octobre avec la marche mensuelle du Comité des loisirs.
- Compte-rendu des Assemblées Générales du foot, du basket et du tennis de table.
- Une réclamation à été faite sur les nuisances sonores nocturnes des cloches de l'église

*La séance est levée à 22h15.*

**Le Maire.  
Y. Soulard**